



# AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **TOUR DE GROIX 2022**

Dates complètes : **Dimanche 8 Mai 2022**

Lieu : **PORT-LOUIS** – Port de La Pointe

Autorité Organisatrice : **CNPL**

**Club Nautique du Port-Louis et le Comité Nautique du Pays de Lorient  
Grade 5B**

## 1) REGLES APPLICABLES :

- Les règles de course à la voile 2021-2024 .
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Les règles de classe en vigueur.
- Le présent Avis de Course, les instructions de course, leurs annexes, et les éventuels Avenants
- Les règles de classe : "**Guide HN 2022**"

## 2) ADMISSIBILITE

) *La régate est ouverte aux bateaux* critères suivant :

- L'épreuve est ouverte à 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de Conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [ côtière]

## 3). INSCRIPTION :

### Documents à fournir :

Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- a) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française : -
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing -
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - Autorisation parentale pour les personnes mineures
- b) Le club CNPL pourra délivrer des licences journalières aux personnes non licenciées  
Présentation d'un certificat médical demandé pour l'obtention de cette licence
- c) Formulaire d'inscription complété : Voir annexe

Droits d'inscription :

- Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : [www.cnportlouis.fr](http://www.cnportlouis.fr).
- Avant le 4 mai : Inscription Prix 25 Euros
-

- Inscriptions au club **47 Grand Rue Port Louis**
- Mercredi 4 mai de 16 h à 19 h30
- Samedi 7 mai de 9 h à 13 h 00
- Inscription : 30 Euros
- Contact : Eric Collet Tel : 06 64 80 94 49
- Mail : [anniericcollet@orange.fr](mailto:anniericcollet@orange.fr)

#### 4). PROGRAMME :

Dimanche 08 MAI 2022 :

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

1 seule Course à départs décalés. TOUR DE GROIX :

**Premier départ prévu pour 9h00 le Dimanche 8 mai 2022**

pour handicap 5 (Modification de l'Avis de Course).

#### 5). INSTRUCTIONS DE COURSE :

Elles seront disponibles au club lors de la confirmation de l'inscription avec l'heure prévue pour le départ de chaque bateau

#### 6) ZONES DE COURSE

La zone de course se situe dans les Coureaux de Groix, le tour de l'île de Groix.

***Pour information : Voir cartes de navigation du SHOM n°7139 et n°71***

#### 7) SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de

sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. 14 C

#### 8) CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

#### 9). TYPE DE PARCOURS :

Parcours Côtier Tour de Groix

Ceux-ci seront précisés dans les Annexes Parcours

#### 10). REGLES DE SECURITE :

Le port de la brassière est obligatoire.

**ETABLISSEMENT DES RISQUES** La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 11). PRIX

Le classement sera donné lors de la remise des prix. Un lot sera remis à chaque équipage participant à la régates dont le voilier aura franchi la ligne d'arrivée

Licence Compétition   
 Certificat médical   
 Assurance   
 Identification du bateau

## N° Identification

**Ne rien inscrire, réservé à l'organisation**

### BULLETIN D'INSCRIPTION REGATE

BIEN VOULOIR REMPLIR CE DOCUMENT EN MAJUSCULES, SVP.

#### Bateau

Nom du bateau :

Pour la course..... Nom officiel ..... Numéro de voile.....

Type de bateau ..... Catégorie de navigation .....

En êtes-vous propriétaire OUI  NON ..... Si NON, nom du loueur

Lieu de la location.....

#### Skipper

Nom du skipper ..... Prénom ..... Date de naissance .....

Numéro de licence ..... Club.....

Adresse du skipper..... Code postal..... Ville ..... Pays .....

Téléphone fixe ..... Portable ..... Adresse e-mail.....

#### Equipage

Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club
Nom équipier	Prénom	Numéro de licence	Club

- Le skipper s'engage à respecter les règlements de WORD SAILING et de la FFV, de l'Avis de Course joint, et des Instructions de Course (et avenants éventuels) qui seront affichées le 08 MAI 2022. Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau déclarent accepter les prises de vues et les photos (à terre comme sur l'eau), et autorise à titre gratuit, l'exploitation, la diffusion, la reproduction de ces prises de vues et photos par l'école de voile ou un de ses partenaires.

Rappel :

#### **DECHARGE DE RESPONSABILITE :**

*Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.*

**Dossier d'inscription à compléter et à retourner**

Signature du skipper (Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Date : \_ \_ \_ \_ \_